

# **FORMATION**

# LA POLICE DE L'ENVIRONNEMENT EN ZONE RURALE

### **CONTEXTE**

Les policiers municipaux et les gardes champêtres jouent un rôle important dans la protection de l'environnement. En tant qu'agents de police judiciaire adjoints mentionnés à l'article 21 du code de procédure pénale, les policiers municipaux sont compétents, dans le cadre des polices spéciales, pour constater les infractions à la réglementation relative au patrimoine naturel, à la pêche en eau douce et la gestion piscicole, à la prévention et gestion des déchets ainsi qu'à la publicité, enseignes et préenseignes.

Cette formation vous permettra d'identifier vos domaines d'intervention et d'être informé sur la réglementation en viqueur afin d'agir efficacement et durablement pour la protection de l'environnement

# FINALITES & LEVIERS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

L'objet de la formation est de vous permettre de constater des infractions au code de l'environnement.

# OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Identifier les compétences des agents de police municipale dans le code de l'environnement Distinguer les différents acteurs de la police de l'environnement Résoudre des études de cas sur les thématiques environnementales rurales

### **CONTENU**

## - Le code de l'environnement

La structure, l'organisation et son contenu

### - La police de l'environnement

Les inspecteurs de l'environnement Les autres acteurs de la police de l'environnement La place et rôle des policiers municipaux au sein de la police de l'environnement La politique pénale des parquets en matière environnementale

#### - Les domaines d'intervention des policiers municipaux

La compétence matérielle :

la circulation des véhicules terrestres motorisés dans les espaces naturels, le patrimoine naturel,

la pêche en eau douce et gestion de la ressource piscicole,

la prévention et gestion des déchets,

la publicité, enseignes et préenseignes.

Les prérogatives de police judiciaire du code de l'environnement

### - La réglementation relative aux espèces animales et végétales

Les espèces bénéficiant d'un régime de protection fort (espèces protégées) Les espèces réglementées au niveau départemental Les arrêtés de protection de biotope, les arrêtés de protection d'habitat naturel Les infractions les plus communes



#### - La réglementation relatives à la pêche en eau douce

Champ d'application de la réglementation L'exercice du droit de pêche Les délits de pollution des eaux Les infractions relatives à la pêche

## - La réglementation relative à la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels

Champ d'application de la réglementation (quels véhicules?) Les voies ouvertes à la circulation du public Le pouvoir de réglementer l'accès à certaines voies par arrêté municipal

Le contenu de l'arrêté

Le non-respect de la réglementation : contravention de la 5ème classe **Niveau** 

Maitrise la langue française et le traitement de texte

Date

Nous contacter

Durée

4 jours

LIEU

En intra ou en inter (Lyon)

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pédagogie active : approche pragmatique et directement opérationnelle, étude de cas, remise du dossier du participant.

### **EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR LE FORMATEUR**

La formation se termine par un QCM et une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes à mobilité réduite sont bienvenues dans nos locaux. Les personnes en situation de handicap doivent nous informer préalablement sur leur situation. Une procédure d'entretien personnalisé sera mis en œuvre.

## **INTERVENANTS**

Mathieu Labrande, Juriste-formateur en droit et police de l'environnement

#### **LES + DE VOTRE FORMATION**

- la qualité d'expertise de votre intervenant
- cas pratiques issus de vos pratiques
- échanges et interactivité

**TARIF** 

290 euros / jour par participant

#### INSCRIPTIONS

Mathieu LABRANDE, contact@ecolaudroit.fr, 06 30 43 86 81

www.ecolaudroit.fr